

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 01/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
1 juin 2023

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Régis CHOMEL DE JARNIEU, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Gérard RITZ, René WAGNER

Mandat de procuration : Jonathan KURKIENCY à Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER à Maurice HERIAT, Bruno MINUTIELLO à Jean-Paul FRANCOIS, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

Absents : Jean-Claude BAZIN remplacé par Régis CHOMEL DE JARNIEU, Christian GEX, Christophe SONREL

Voix consultatives : Sophie LEHE et Claude RICHARD étaient excusés.

Secrétaire de séance : Madame Rose-Marie FALQUE

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....3
Votants.....27

Délibération 2023-030 : ADMINISTRATION GENERALE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	6	27	0	0	0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : CONVENTION GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DU CENTRE DE MEURTHE ET MOSELLE

Convention en annexe

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion de Meurthe et Moselle (CDG 54) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 54 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- D'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- D'une équipe d'experts ;
- D'un accompagnement individualisé et personnalisé dans le respect de la réglementation RGPD.

Le PETR du Pays du Lunévillois ayant souscrit au forfait de base du CDG 54, les modalités tarifaires seront :

Analyse du signalement (1h)	Inclus dans le forfait de base
Si le dossier est recevable : gestion du dossier et échanges avec l'employeur et l'agent (1h)	
Entretien de soutien psychologique (1h)	
Conseils statutaires et juridiques à l'employeur (conseils sur la mise en place de la protection fonctionnelle, rédaction de modèle d'actes, positions administrative et solutions organisationnelles, etc)	
Poursuite de l'entretien psychologique	69€ / heure
Enquête administrative	78€ / heure
Accompagnement au montage d'un dossier en conseil de discipline	69€ / heure

Sur présentation du Président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de conventionner avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle (CDG 54),
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette convention,
- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les démarches,
- **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget 2023 sur une décision modificative et suivant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 13 juin 2023
Philippe DANIEL,
Président.

